

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT INITIÉE PAR



**PORTANT SUR 10 MILLIONS DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE
DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL**

Présentée par



ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT

Conseillée par

DOUBLE · DIGIT

PRIX DE L'OFFRE : 2,50 EUROS PAR ACTION, DIVIDENDE ATTACHÉ

DURÉE DE L'OFFRE : 30 JOURS CALENDAIRES

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES
DE NETGEM**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Netgem été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 25 septembre 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 relatives aux offres publiques d'acquisition.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Netgem.

Ce document complète la note d'information établie par Netgem (« **Netgem** » ou la « **Société** »), visée par l'AMF le 19 septembre 2017 sous le numéro 17-496 (la « **Note d'Information** ») après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de rachat initiée par Netgem sur ses propres actions (l'« **Offre** ») en vue de leur annulation.

Le présent document relatif aux autres informations de la Société ainsi que la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Netgem (www.netgem.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- **Netgem** : 10, avenue de l'Arche - 92419 COURBEVOIE Cedex ; et de
- **KEPLER CHEUVREUX** : 112, avenue Kléber – 75116 Paris.

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	4
2. ÉVÈNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL	4
2.1 Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote	4
2.2 Structure de l'actionnariat de Netgem.....	5
2.3 Communiqués de presse diffusés depuis la publication du Rapport Semestriel.....	5
3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE DEPUIS LE DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL	6
4. PERSONNE RESPONSABLE	6
4.1 Nom et fonction de la personne responsable de l'information relative à Netgem	6
4.2 Attestation de la personne responsable de l'information relative à Netgem	6

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Le présent document constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Netgem figurant dans :

- le rapport financier annuel établi par Netgem pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2017 sous le numéro 043035_20170419 (le « **Rapport Annuel** ») qu'il incorpore par référence. Ce document est disponible par téléchargement sur le site Internet de Netgem (www.netgem.com), rubrique « Investors », puis « Information réglementée 2016 » ; et
- le rapport financier semestriel établi par Netgem pour le premier semestre 2017 déposé auprès de l'AMF le 28 juillet 2017 sous le numéro 044228_20170728 (le « **Rapport Semestriel** ») qu'il incorpore par référence. Ce document est disponible par téléchargement sur le site Internet de Netgem (www.netgem.com), rubrique « Investors », puis « Information réglementée 2017 ».

Les faits significatifs intervenus depuis le dépôt du Rapport Semestriel sont inclus ci-après dans le présent document.

Le présent document renvoie à la Note d'Information, qu'il incorpore par référence, paragraphe 1.5 (Modalités de financement et frais liés à l'Offre) concernant les modalités de financement de l'Offre, et paragraphe 1.6 (Incidence de l'offre sur l'actionnariat, les comptes et la capitalisation boursière de Netgem) concernant l'impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables de Netgem ainsi que sur ses comptes consolidés.

2. ÉVÈNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL

2.1 Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote théoriques ¹
31 août 2017	41 360 384	55 688 194

¹ Droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

2.2 Structure de l'actionnariat de Netgem

Répartition du capital au 31 août 2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
J.2.H. ²	11 229 872	27,15%	15 559 744	27,94%
M. Joseph Haddad	99 466	0,24%	198 932	0,36%
sous-total M. Joseph Haddad	11 329 338	27,39%	15 758 676	28,30%
famille Haddad	367 073	0,89%	734 146	1,32%
Total groupe familial Haddad	11 696 411	28,28%	16 492 822	29,62%
Fast Forward	4 000 000	9,67%	8 000 000	14,37%
famille Guillaumin ³	180 000	0,44%	360 000	0,65%
Total groupe familial Guillaumin	4 180 000	10,11%	8 360 000	15,01%
Administrateurs et dirigeants	392 500	0,95%	731 000	1,31%
Net IP TV	448 171	1,08%	896 342	1,61%
Eximium	4 817 138	11,65%	8 397 060	15,08%
Mousse Partners	2 899 006	7,01%	2 899 006	5,21%
Salariés	295 018	0,71%	590 036	1,06%
FCPE Netgem	543 000	1,31%	543 000	0,98%
Public	12 819 732	31,00%	13 509 520	24,26%
Actions auto-détenues	3 269 408	7,90%	3 269 408	5,87%
Total	41 360 384	100,00%	55 688 194	100,00%

2.3 Communiqués de presse diffusés depuis la publication du Rapport Semestriel

Les communiqués de presse diffusés depuis la publication du Rapport Semestriel dont la liste est reproduite ci-dessous sont disponibles par téléchargement sur le site Internet de Netgem (www.netgem.com), rubrique « Investors », puis « Communiqués de presse réglementés » ou rubrique « puis « Regulated press release », ou, s'agissant des communiqués relatifs à l'actualité opérationnelle, à la rubrique « What's new », puis « Press Releases ».

² Droits de vote calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

³ Il est précisé que M. Olivier Guillaumin ne détient pas d'actions en direct.

- communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel 2017 en date du 28 juillet 2017 ;
- communiqué de presse intitulé « Netgem développe la fonction contrôle vocal avec Alexa » en date du 28 juillet 2017 ;
- communiqué de presse intitulé « Zeop 4K a déployé son service 4K grâce à Netgem » en date du 15 août 2017 ;
- communiqué de presse intitulé « Notre premier client en Estonie : Binge TV avec Elisa » en date du 30 août 2017 ;
- communiqué de presse relatif au dépôt d'une offre publique de rachat en date du 6 septembre 2017 ;
- communiqué de presse intitulé « Amazon Video - Netgem déploie Amazon Video pour ses clients dans le monde » en date du 13 septembre 2017.

Une traduction en langue anglaise des principaux communiqués de presse diffusés depuis la publication du Rapport Semestriel est également disponible sur le site Internet de (www.netgem.com), rubrique « Investors », puis « *Regulated press release* », ou rubrique « *What's new* », puis « *Press Releases* ».

3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE DEPUIS LE DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL

Les documents relatifs à cette assemblée générale sont disponibles par téléchargement sur le site Internet de Netgem (www.netgem.com), rubrique « Investors », puis « 2017 » et « Assemblée Générale Extraordinaire ».

L'Assemblée Générale de Netgem, appelée à statuer sur l'Offre s'est tenue le 11 septembre 2017 et a voté en faveur de l'Offre.

4. PERSONNE RESPONSABLE

4.1 Nom et fonction de la personne responsable de l'information relative à Netgem

Monsieur Joseph Haddad, Président-Directeur Général

4.2 Attestation de la personne responsable de l'information relative à Netgem

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 25 septembre 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF

et par l'instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Netgem sur ses propres actions.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Joseph Haddad

Président-Directeur Général